

Résumé à l'intention des citoyens

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE MAYOTTE 2014/2022

Région Ultrapériphérique depuis 2014, Mayotte connaît sa première programmation des fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Elle bénéficie de **quatre-vingt-trois millions d'euros** de fonds européens via le Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) et l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI). En effet, l'enveloppe Feader a augmenté de **vingt-trois millions d'euros** du fait de l'éligibilité de Mayotte à l'EURI, créé pour ré-abonder les enveloppes régionales face à la crise Covid-19, et au budget du Feader transition pour 2021/2022.

Pour favoriser l'usage de ces crédits supplémentaires, des modifications concernant les modalités de mise en œuvre du Feader ont été entreprises. La principale porte sur le taux de cofinancement du Feader qui passe de 75% à 85% pour les mesures concernées. Cette évolution a pour but de répondre à la sous-consommation de l'enveloppe Feader et se traduit donc par un besoin moindre en dépense nationale pour appeler les fonds européens.

Cet ajout de 23 millions d'euros implique une profonde modification de la maquette financière. Celle-ci porte à la fois sur l'augmentation des fonds, une réallocation de fonds entre types d'opération, des modifications sur les types d'opération existants et le retour du type d'opération destiné à soutenir les investissements non productifs dans les espaces agricoles.

Le Feader est mis en œuvre au travers du Programme de développement rural de Mayotte. Ce programme élaboré en concertation avec les professionnels du monde agricole et rural accompagne les investissements des agriculteurs, des entreprises, des collectivités et des associations. Quinze mesures et quarante-cinq dispositifs d'aide permettent de décliner quatre grandes priorités :

- **Développer l'agriculture et la consommation de produits locaux**
- **Améliorer les services en milieu rural**
- **Préserver et valoriser les ressources et les milieux naturels**
- **Renforcer l'innovation et développer les compétences.**

Sur la période 2014-2021, 64 comités de programmation ont validé l'attribution de subventions pour un montant total d'aide publique de plus de 97 millions d'euros dont 76 millions d'euros de Feader.

Le montant total d'engagement validé en comité dépasse le montant prévu au sein de la maquette. Cela s'explique par la sous-réalisation d'une partie des dossiers qui a eu pour conséquence la remobilisation des fonds récupérés.

Le Rapport de mise en œuvre (RAMO) 2022 dresse le bilan de l'année 2021 du Programme de Développement Rural (PDR).

L'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL EN 2021 :

Les huit comités de programmation qui se sont tenus en 2021 ont validé l'attribution de subventions pour un montant total d'aide publique de plus de 34 millions d'euros dont 29 millions d'euros de Feader.

MONTANTS PAYES EN 2021 :

Priorité	Dépense publique totale payée	Feader payé
2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles	2 550 508,17 €	2 021 237,99 €
3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire	2 781 976,48 €	1 819 486,14 €
4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes	1 671 967,84 €	1 451 273,26 €
6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique	10 547 104,48 €	8 974 061,82 €
Assistance technique	0 €	0 €
Total	17 551 556,97 €	14 266 059,21 €

Par l'engagement des services de la DAAF et de l'ASP ainsi que de tous les partenaires qui accompagnent les porteurs de projets, plus de 17 millions € d'aides publiques et plus de 14 millions € de Feader ont été versés aux bénéficiaires en 2021.

Poursuite de la mise en œuvre de la mesure 21 : Soutien temporaire exceptionnel en faveur des agriculteurs et des PME particulièrement touchés par la crise COVID-19

Cette mesure exceptionnelle créée en 2020 par la Commission européenne a pour objectif de garantir la continuité de l'activité des agriculteurs et des PME particulièrement touchés par la crise de la COVID-19. Elle se décline en deux types d'opération : 21.1.1 (aide aux agriculteurs impactés par la COVID-19) et 21.1.2 (aide aux PME impactées par la COVID-19). Plus de 700 dossiers ont été déposés au cours de l'année 2020 dont la majorité a été programmé puis payé en 2021. En effet, un montant de 633 750 € d'aides Feader a été alloué sur ces deux TO pour l'année 2021.

Cette aide d'urgence a ainsi permis l'accompagnement de 732 agriculteurs et de 6 PME parmi lesquelles l'Abattoir de Volailles, la Laiterie de Mayotte et Uzuri Wa Dzia (coopération de laiteries), Ekwali nutrition animale (spécialisé dans la nourriture d'animaux fermiers), le syndicat des Jeunes agriculteurs Voyama et Mayotte CHR (entreprise de transformation alimentaire).

FOCUS SUR LA PRIORITE 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Cette priorité est mise en œuvre via 3 types d'opération du PDR Mayotte : Le TO 4.2.1 relatif aux investissements en faveur de la transformation et la commercialisation de produits agricoles, le TO 9.1.1 qui concerne l'aide à la mise en place de groupements et d'organisations de producteurs et enfin le TO 16.4.1 consacré aux approches collectives sur des projets de structuration de filières. Ces trois dispositifs sont d'ores et déjà ouverts, le soutien à la maille transformation/commercialisation étant un levier déterminant pour la structuration des différentes filières agricoles et l'augmentation de la part des productions locales dans les circuits de distribution formels, la principale priorité régionale de la programmation 2014-2022.

Cette priorité a bénéficié d'une forte augmentation de son enveloppe financière Feader depuis le début de la programmation. Elle représente désormais 15,5 % de l'enveloppe totale.

Exemple de réalisation : TO 4.2.1 : Investissements en faveur de la transformation et la commercialisation de produits agricoles



Le projet porté par la SAS Abattoir de volailles de Mayotte (AVM) consiste en la création d'une usine d'abattage et de transformation de volailles à Kahani.

Inaugurée le 28 août 2021, cette réalisation s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur la structuration de la filière volaille de l'île et plus globalement sur le développement des filières agricoles du territoire mahorais.

La construction de cette nouvelle unité de transformation permet ainsi d'élargir la gamme de produits avec une augmentation de l'approvisionnement des marchés en poulets locaux frais, ainsi qu'une valorisation des poulets de réforme.

L'embauche de 35 à 40 salariés en régime de croisière est prévue avec une mobilisation d'une quarantaine d'éleveurs pour alimenter le site industriel.

Le montant du projet est de 5 904 317,65 € financé à 72% sur fonds publics dont 47% de Feader à hauteur de 2 771 336,31 €.

